



Rapport d'orientation budgétaire 2023

Commune d'Entraigues sur la Sorgue

Conseil municipal du 1er février 2023

Sommaire

1 - METHODOLOGIE ET HYPOTHESES RETENUES

2 - LES GRANDES MASSES FINANCIERES

- 2.1 - Les masses budgétaires
- 2.2 - Soldes financiers
- 2.3 - Fonds de roulement et résultat prévisionnel
- 2.4 - Endettement

3 - LES GRANDS EQUILIBRES FINANCIERS

- 3.1 - Soldes intermédiaires de gestion
- 3.2 - Epargne brute
- 3.3 - Effet de ciseau

4 - LE NIVEAU DE L'ENDETTEMENT

- 4.1 - Encours de dette et emprunts nouveaux
- 4.2 - Annuités de la dette
- 4.3 - Ratio de désendettement

5 - LA FISCALITE DIRECTE

- 5.1 - L'évolution des bases
- 5.2 - Evolution des taux et des produits

6 - LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

- 6.1 - Les recettes de fonctionnement
- 6.2 - Les dépenses de fonctionnement

7 - LA SECTION D'INVESTISSEMENT

- 7.1 - Les recettes d'investissement
- 7.2 - Les dépenses d'investissement

8 - LE PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT ET SON FINANCEMENT

- 8.1 - Les dépenses prévues au PPI
- 8.2 - Les financeurs du PPI
- 8.3 - Le coût net annuel

9 - LE FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT

10 - LES RATIOS

1 - METHODOLOGIE ET HYPOTHESES RETENUES

Les résultats de la partie rétrospective tiennent compte du projet de compte administrative 2022

Population au 1er janvier 2023: 8729 habitants

Les résultats de la prospective tiennent compte des hypothèses retenues dans le tableau ci-dessous:

Thème	Agrégat	2022	Hypothèse
Fiscalité	Base nette imposable de la fiscalité		Application depuis 2021 du taux unique (addition du taux communal et du taux départemental de TFPB) Revalorisation des bases en 2023 de 7.1 % (après 3,4 % en 2022)
Recettes de fonctionnement	Atténuation de charges (chap 013)	165 372	Hausse en 2022 liée à un rattrapage de 2021 Prise en compte des remboursements de charges liées à l'apprenti
	Produits des services (chap 70)	683 655	Stabilisation des recettes en 2022
	Attribution de compensation (art 7321)	1 725 665	Niveau figé en 2018
	Taxe additionnelle aux droits de mutation (art 7381)	415 140	Année 2022 très dynamique
	DGF, dotation forfaitaire (art 7411)	461 369	La commune d'Entraigues subit l'écèlement en 2022. Il s'agit d'environ 15 à 20 000 € par an
	Dotation de solidarité rurale - DSR (art 74121 et 74122)	128 464	Légère hausse en 2022
	Dotation nationale de péréquation (art 74127)	35 948	Légère hausse en 2022
	Autres produits de gestion courante (chap 75)	259 195	
	Produits financiers (chap 76)	305 359	Fonds de soutien suite aux emprunts à risque versé en 13 fois à partir de 2016
	Produit des cessions d'immobilisations (art 775)	7 104	
Recettes d'investissement	FCTVA (art 10222)	304 241	Produit perçu sur les investissements en N -2
	Taxe d'urbanisme (art 10223 à 10226)	105 945	Taxe d'aménagement en légère hausse
Dépenses de fonctionnement	Charges à caractère général (chap 011)	2 200 000	Augmentation suite à l'inflation générale (fluides, denrées...)
	Charges de personnel et frais assimilés (chap 012)	4 013 185	Augmentation suite à la hausse du point d'indice de 3.5 % au 1er juillet 2022- Année avec un effectif complet
	FPIC (art 739223)	51 980	
	Subventions versées (art 657)	355 515	
	Charges exceptionnelles (chap 67)	112 237	Régularisation d'écritures PUP la Mayre

INTRODUCTION

La loi d'administration territoriale de la République (ATR) de 1992 a imposé la tenue d'un débat d'orientation budgétaire (DOB) dans les deux mois précédant le vote du budget primitif.

L'article 107 de la loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRE) du 7 Aout 2015 et la loi de programmation des finances publiques du 22 janvier 2018 ont modifié l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif au DOB en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat. Ce DOB doit comporter les informations suivantes :

- les orientations budgétaires portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes.
- la présentation des engagements pluriannuels envisagés notamment en matière d'investissements.
- des informations sur la structure et la gestion de la dette.
- l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne.
- les objectifs d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement.
- les objectifs d'évolution du besoin annuel de financement.

LE CONTEXTE DU BUDGET 2023

La situation de l'économie française s'inscrit dans un contexte international compliqué et cela a des conséquences sur son état:

- La croissance a augmenté en 2022 avec une hausse de 2.6 %
- L'inflation augmente à un taux de 6.2 % en France et de 10 % dans l'union européenne
- Les taux d'intérêts restent faibles, même si l'on constate une hausse en 2022 (2.5%)
- La dette publique de la France est autour de 114 % du PIB fin 2022

Pour les finances locales, toujours des efforts ...

La baisse historique des dotations de l'Etat engagée en 2014 sur la base d'un plan d'économies de plus de 50 milliards d'euros de dépenses publiques dont 11.5 milliards ont concerné les collectivités territoriales. 13 milliards de nouvelles économies sur les dotations des collectivités locales seront réalisées à l'horizon 2022 par un « savant » mécanisme d'écêtement basé sur le potentiel fiscal. Pour mémoire, en 2013, la commune percevait 1 199 000 € en dotations et 625 000 € en 2022.

- **Le ratio de désendettement** est mis sous contrôle pour les 1300 collectivités les plus peuplées afin de surveiller l'évolution des dépenses de fonctionnement et de l'encours de la dette. Le ratio de désendettement des communes est mis sous surveillance et devient la quatrième composante de la « règle d'or » au même titre que :

- le vote en équilibre de chaque section du budget
- la couverture du remboursement de la dette annuelle par les ressources propres
- l'estimation sincère des recettes et des dépenses inscrite au budget

A court terme cette mesure gouvernementale vise à « montrer du doigt » les collectivités locales dont les communes et à les rendre responsables des déficits publics alors que les collectivités locales ne représentent que 10 % de l'endettement de la France et les communes 5 %. L'Etat est responsable, à lui seul, de 80 % de l'endettement de la France.

- **un mode de calcul de la dotation forfaitaire inchangé avec un écêtement** qui pénalise les communes dont l'effort fiscal est insuffisant. L'écêtement est plafonné à 1 % si le potentiel fiscal de la commune est

supérieur à 85 % du potentiel fiscal moyen. (75 % jusqu'en 2021) C'est le cas à Entraigues. En conséquence, prévision de baisse des dotations entre 20 et 30 000 euros par an. En 2022, la perte sera d'environ 15 000 € puisque l'augmentation de la population vient compenser en partie la baisse.
En 2023, la loi de finances prévoit que l'écêtement ne sera pas appliqué. Il s'agit d'une exception à la règle. Ainsi le montant devrait être identique voire augmenté du fait de l'accroissement de la population.
Cette exception ne sera appliquée qu'en 2023.

-le FPIC (Fonds de Péréquation Intercommunal) figé : son enveloppe est gelée au montant 2018 soit 1 milliard d'euros.

-une réforme de la taxe d'habitation avec un plein effet depuis 2021 et des conséquences financières sur plusieurs années Suppression de la perception par la commune et transfert de la part départementale de TFPB, soit un taux de 36.80 % en 2021 et en 2022

Le coefficient correcteur de 0.94 calculé par la DGFIP afin que l'opération ne soit ni déficitaire, ni excédentaire a fait perdre 264 000 € en 2022 (après 244 000 € en 2021)

A noter, qu'en 2023, la commune devra voter un taux de taxe d'habitation pour les résidences secondaires. Une hausse ne serait possible que si le taux de TFPB était préalablement augmenté.

-Le soutien de l'Etat sur les projets d'investissement : L'Etat poursuit en 2023 le soutien à l'investissement local avec la DETR et la DSIL (2 milliard d'euros)
Création en 2023 d'un « fonds vert » destiné à la transition énergétique abondé à hauteur de 2 milliard d'euros.

2 - LES GRANDES MASSES FINANCIERES

2.1 - Les masses budgétaires

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Recettes de fonctionnement	9 393 046	9 531 622	10 149 718	10 137 417	10 392 161	10 616 549
Dépenses de fonctionnement	7 263 087	7 158 790	7 579 620	8 134 029	8 394 118	8 537 555
dont intérêts de la dette	372 592	346 948	321 638	295 751	281 706	252 920
Recettes d'investissement	845 301	955 546	792 624	1 259 586	791 297	1 281 273
dont emprunts souscrits	0	0	14 709	0	0	0
Dépenses d'investissement	3 163 138	2 374 647	2 482 159	5 853 165	4 070 205	2 769 548
dont capital de la dette	736 051	751 388	767 424	785 665	803 204	821 546
dont P.P.I	2 411 804	1 492 485	1 714 735	5 067 500	3 267 001	1 948 002

Sur la période 2021/2022, les recettes réelles de fonctionnement ont progressé de 6.42 % à la faveur de recettes fiscales dynamiques malgré la stabilité des taux et de mouvements exceptionnels. Sur la période 2023/2025, ces mêmes recettes devraient, compte tenu de la présentation contextuelle effectuée, ne progresser que de 4.73 %, en raison du maintien de la stabilité des taux communaux, de la suppression de la taxe d'habitation, une fiscalité indirecte stable. C'est une hypothèse « prudente » compte tenu des informations connues à ce jour et des orientations définies.

Les dépenses réelles de fonctionnement ont augmenté de 5.04 % entre 2021 et 2022 sous l'effet de la crise énergétique et de l'inflation. Entre 2022 et 2023 une hausse de 7.3 % est envisagée pour les mêmes raisons. Entre 2023 et 2025 elles devraient progresser de 4.96%. Les orientations retenues paraissent raisonnables compte tenu des informations disponibles, afin de maintenir les équipements municipaux en bon état, la qualité des services. Ces objectifs permettent de maintenir des marges d'autofinancement des investissements.

Les recettes d'investissement, notamment pour les années 2022 à 2025 prennent en compte les subventions notifiées donc « certaines ». D'autres subventions seront sollicitées en fonction des projets d'investissement. Aucun emprunt nouveau n'est envisagé sur la période 2023-2025

La programmation des dépenses d'investissement prend en compte nos capacités financières au travers du Plan Pluriannuel et la volonté de maintenir le désendettement de la commune.

2.2 - Soldes financiers

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Epargne de gestion	2 497 151	2 614 721	2 884 631	2 298 139	2 279 749	2 331 914
Epargne brute	2 124 559	2 267 772	2 562 993	2 002 388	1 998 043	2 078 994
Epargne nette	1 388 508	1 516 385	1 795 569	1 216 724	1 194 839	1 257 448

Les années 2021 et 2022 ont vu une nette évolution des épargnes du fait de la maîtrise des dépenses de fonctionnement et de la progression des recettes. La baisse des épargnes sur la période 2023-2025 est liée à une évolution « très prudente » des recettes de fonctionnement, impactée par les réformes gouvernementales. Les dépenses sont impactées par le « rebond » très important de l'inflation. C'est une hypothèse basse puisque toute recette supplémentaire liée notamment à l'évolution des bases fiscales et au dynamisme du marché immobilier sur la commune via les droits de mutations viendra augmenter la capacité d'épargne. Malgré des hypothèses particulièrement prudentes l'épargne nette est stabilisée à 1.2 millions.

2.3 - Fonds de roulement et résultat prévisionnel

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Fonds de roulement en début d'exercice	3 075 583	2 887 705	3 841 436	4 721 998	2 131 808	850 942
Résultat de l'exercice	-187 878	953 731	880 562	-2 590 191	-1 280 865	590 719
Fonds de roulement en fin d'exercice	2 887 705	3 841 436	4 721 998	2 131 808	850 942	1 441 661

Le Fonds de roulement de fin d'exercice représente l'excédent en fin d'exercice. Il s'agit d'une « photographie » au 31 décembre de chaque année. Selon les spécialistes, le Fonds de roulement doit représenter au minimum un mois de dépense de fonctionnement ou deux mois de dépenses de personnel, soit 780 000 euros. Fin 2022, il est particulièrement « confortable ». Sur les années 2023 à 2025 le fonds de roulement pourra évoluer « à la hausse » en fonction des subventions qui pourront nous être attribuées et qui ne sont pas prises en compte. En tout état de cause, même sans subvention, compte tenu d'un PPI particulièrement dense, le fonds de roulement sera d'un niveau satisfaisant en 2024.

2.4 - Endettement

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Encours au 31 décembre	10 158 309	9 406 921	8 654 206	7 868 542	7 065 338	6 243 792
Ratio de désendetttement	4,8 ans	4,1 ans	3,4 ans	3,9 ans	3,5 ans	3 ans
Emprunt	0	0	14 709	0	0	0

Entre 2020 et 2025 la commune aura continué son désendetttement qui sera proche de 700 €-par habitant. Ceci associé à une stabilité de l'Epargne Brute contribue à maintenir un ratio de désendetttement inférieur à 4 années. Cette valeur est un indicateur essentiel d'une « très bonne santé financière » par les spécialistes des finances des collectivités territoriales et les organismes prêteurs. L'emprunt nouveau de 2022 correspond à un emprunt obligatoire de la CAF de Vaucluse. Cet emprunt est couplé à une subvention du même montant pour les travaux de l'espace jeunesse.

3 - LES GRANDS EQUILIBRES FINANCIERS

3.1 - Soldes intermédiaires de gestion

Soldes intermédiaires de gestion :

Ce sont des indicateurs permettant d'analyser le niveau de richesse de la collectivité. La part des cessions d'immobilisations est retirée car il s'agit d'une recette exceptionnelle.

Epargne de gestion = Différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement hors intérêts de la dette.

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Montants	2 497 151	2 614 721	2 884 631	2 298 139	2 279 749	2 331 914

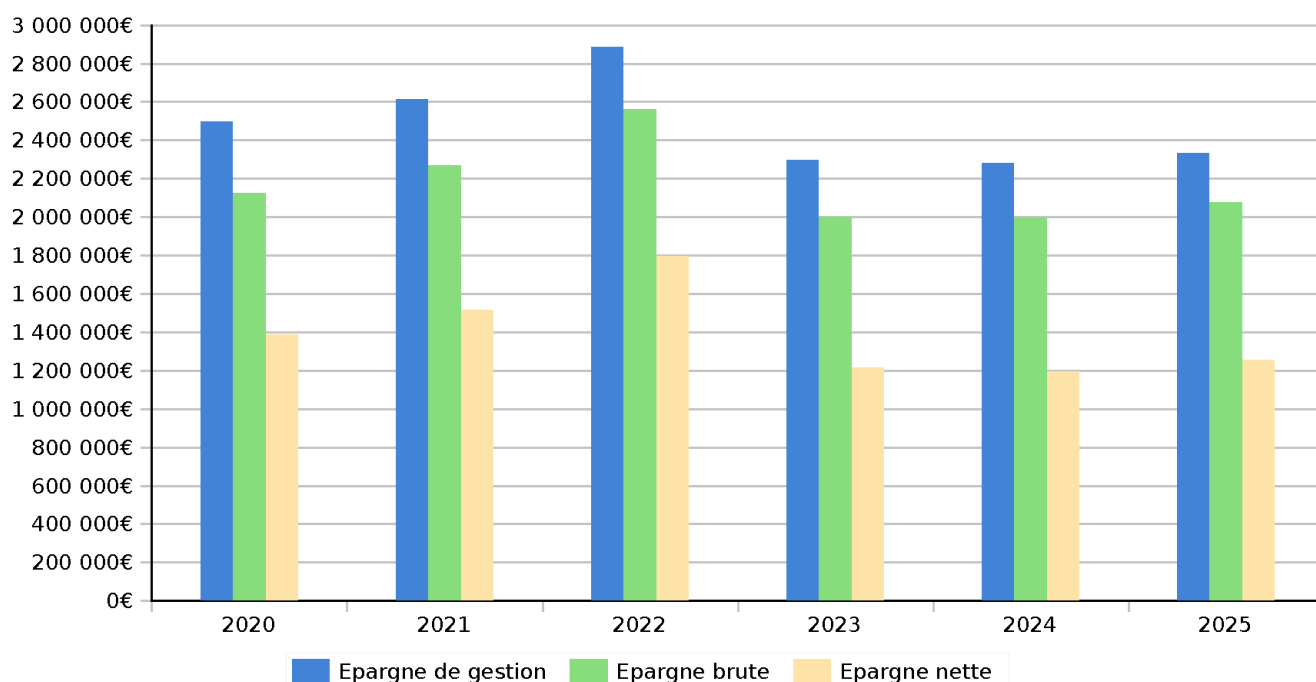
Epargne brute = Différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement avec les intérêts de la dette. L'épargne brute représente le socle de la richesse financière.

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Montants	2 124 559	2 267 772	2 562 993	2 002 388	1 998 043	2 078 994

Epargne nette = Epargne brute ôtée du remboursement du capital de la dette. L'épargne nette permet de mesurer l'équilibre annuel. Une épargne nette négative illustre une santé financière dégradée.

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Recettes de fonctionnement	9 393 046	9 531 622	10 149 718	10 137 417	10 392 161	10 616 549
Epargne de gestion	2 497 151	2 614 721	2 884 631	2 298 139	2 279 749	2 331 914
Epargne brute	2 124 559	2 267 772	2 562 993	2 002 388	1 998 043	2 078 994
Taux d'épargne brute (en %)	22,63 %	24,06 %	25,27 %	19,75 %	19,23 %	19,58 %
Epargne nette	1 388 508	1 516 385	1 795 569	1 216 724	1 194 839	1 257 448

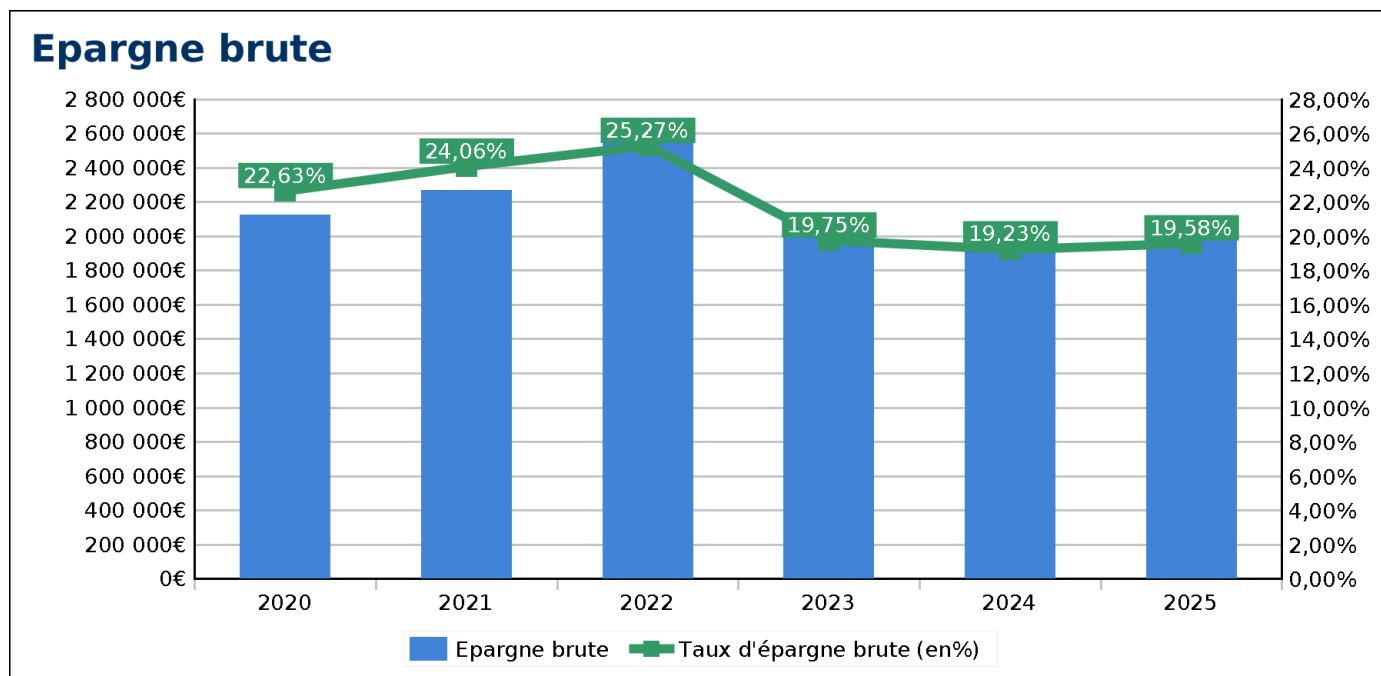
Epargnes



3.2 - Epargne brute

Epargne brute = C'est l'écart entre les recettes de fonctionnement et les dépenses de fonctionnement. L'excédent appelé aussi autofinancement brut finance la section d'investissement et doit être supérieur ou égal au remboursement du capital de la dette. La part des cessions d'immobilisations est retirée car il s'agit d'une recette exceptionnelle. La Cour des Comptes considère qu'un taux d'Epargne Brut compris entre 8 et 12 % est le signe d'une situation financière saine. Fin 2022 le taux est supérieur à 25 %. Sur la période 2023-2025 le taux est légèrement inférieur à 20 % mais reste très au-dessus des préconisations. Ce taux d'Epargne Brute associé au ratio de désendettement, témoignent d'une situation financière particulièrement bonne.

Le taux d'épargne brute est la valorisation en pourcentage de l'épargne brute.



L'épargne brute et le taux d'épargne brute évoluent de la façon suivante :

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Epargne brute	2 124 559	2 267 772	2 562 993	2 002 388	1 998 043	2 078 994
Taux d'épargne brute (en %)	22,63 %	24,06 %	25,27 %	19,75 %	19,23 %	19,58 %

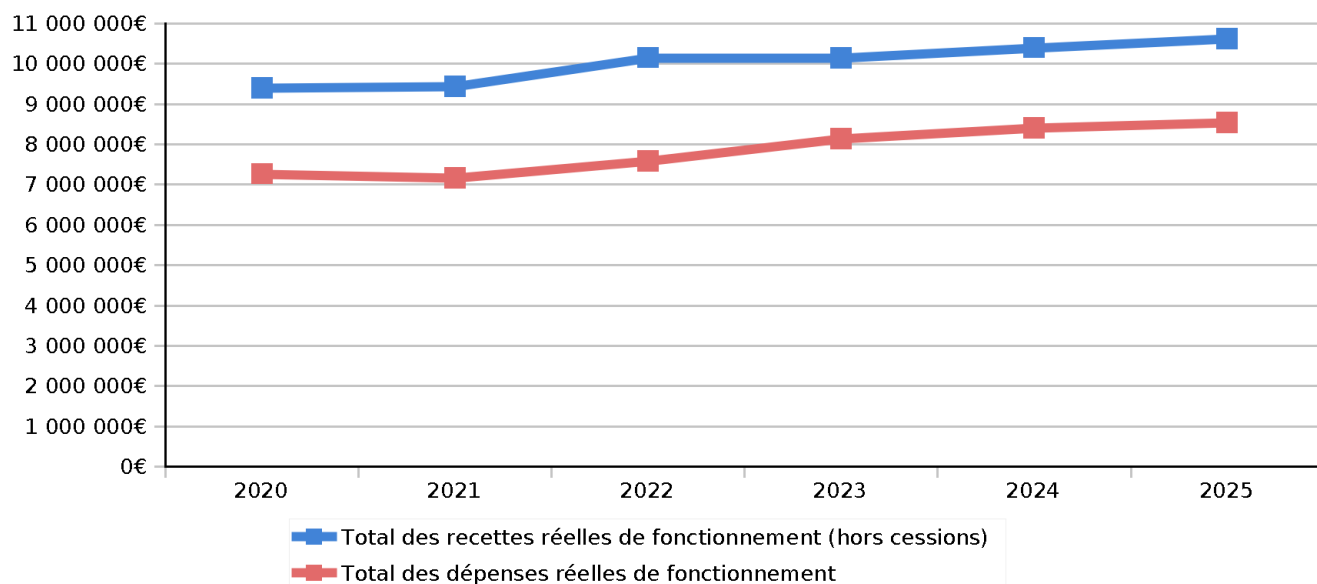
3.3 - Effet de ciseau

Effet de ciseau : Evolution de l'écart entre les recettes d'exploitation hors cession (fonctionnement) et les dépenses d'exploitation (fonctionnement) y compris les cessions d'immobilisations.

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Recettes de fonctionnement (hors cessions)	9 387 646	9 426 562	10 142 614	10 136 417	10 392 161	10 616 549
Evolution n-1	3,24 %	0,41 %	7,6 %	-0,06 %	2,52 %	2,16 %
Dépenses de fonctionnement	7 263 087	7 158 790	7 579 620	8 134 029	8 394 118	8 537 555
Evolution n-1	-3,1 %	-1,44 %	5,88 %	7,31 %	3,2 %	1,71 %

La comparaison de l'évolution des courbes de recettes et de dépenses de fonctionnement alerte sur la dégradation de l'épargne et sur les risques de l'effet ciseau.

Effet de ciseau



Ce graphique illustre l'effet de ciseau, il met en évidence la dynamique des recettes par rapport à la dynamique des dépenses. Les recettes ou dépenses exceptionnelles ne sont pas comptabilisées et sont de nature à faire varier les agrégats d'une année sur l'autre. Le delta entre recettes et dépenses ainsi mis en évidence nourrit la section d'investissement. Il permet alors de financer les dépenses d'équipement ou de se désendetter.

4 - LE NIVEAU DE L'ENDETTEMENT

4.1 - Encours de dette et emprunts nouveaux

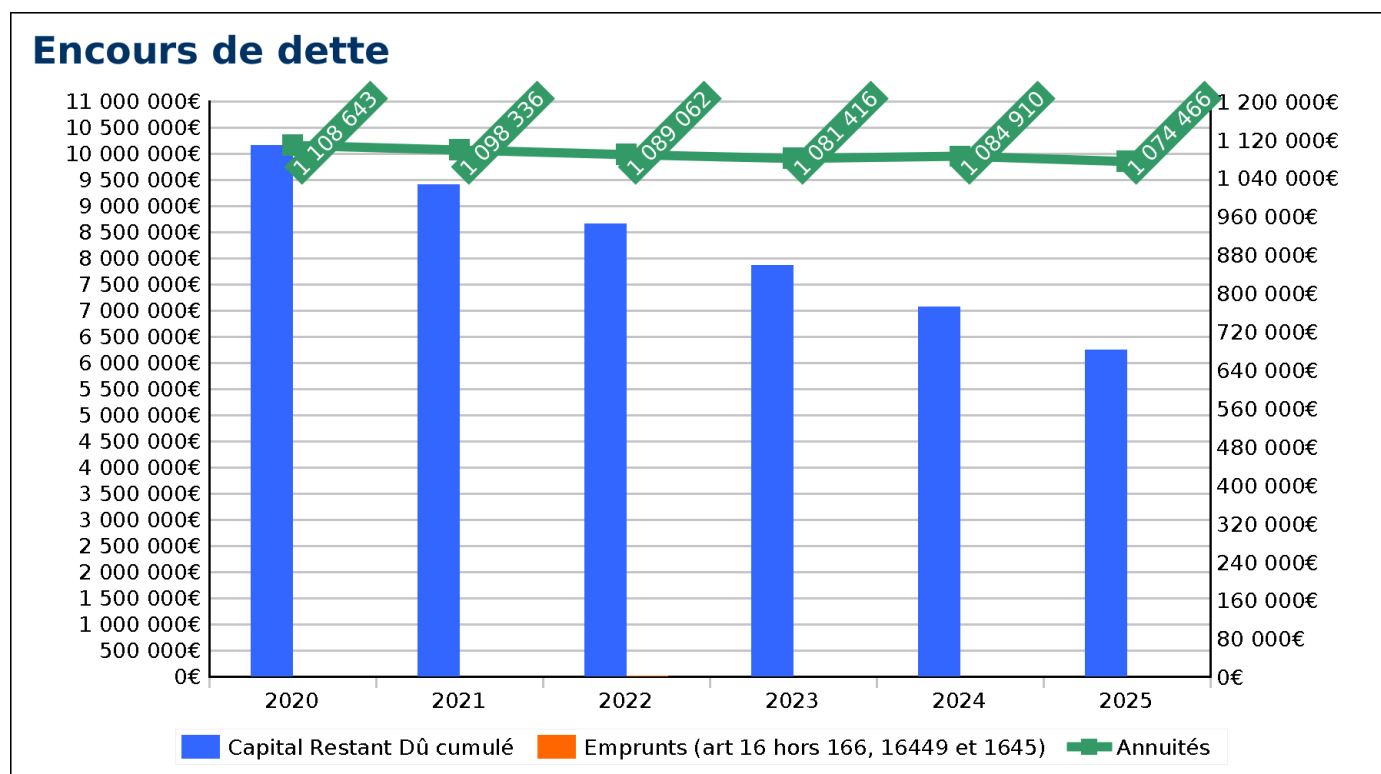
Selon ce scénario, l'encours de la dette évoluerait de **10 158 309 € en 2020 à 6 243 792 € en 2025** (échelle de gauche du graphique).

De la même façon, l'annuité de la dette évoluerait de **1 108 643 € en 2020 à 1 074 466 € en 2025** (échelle de droite du graphique).

	Encours de dette au 31/12	Evolution n-1	Emprunts nouveaux
2020	10 158 309	-6,76 %	0
2021	9 406 921	-7,4 %	0
2022	8 654 206	-8 %	14 709
2023	7 868 542	-9,08 %	0
2024	7 065 338	-10,21 %	0
2025	6 243 792	-11,63 %	0

	Evolution moyenne (en %)	Evolution totale (en %)
Encours de dette au 31/12	-9,28 %	-38,54 %

Le graphique ci-dessous indique par année les évolutions du capital restant dû et de l'annuité (échelle de droite du graphique). Aucun emprunt n'est programmé sur la période. Sur la période le désendettement est de 4 M€. Depuis 2017 c'est 7 M€ soit plus de 50 %.



4.2 - Annuités de la dette

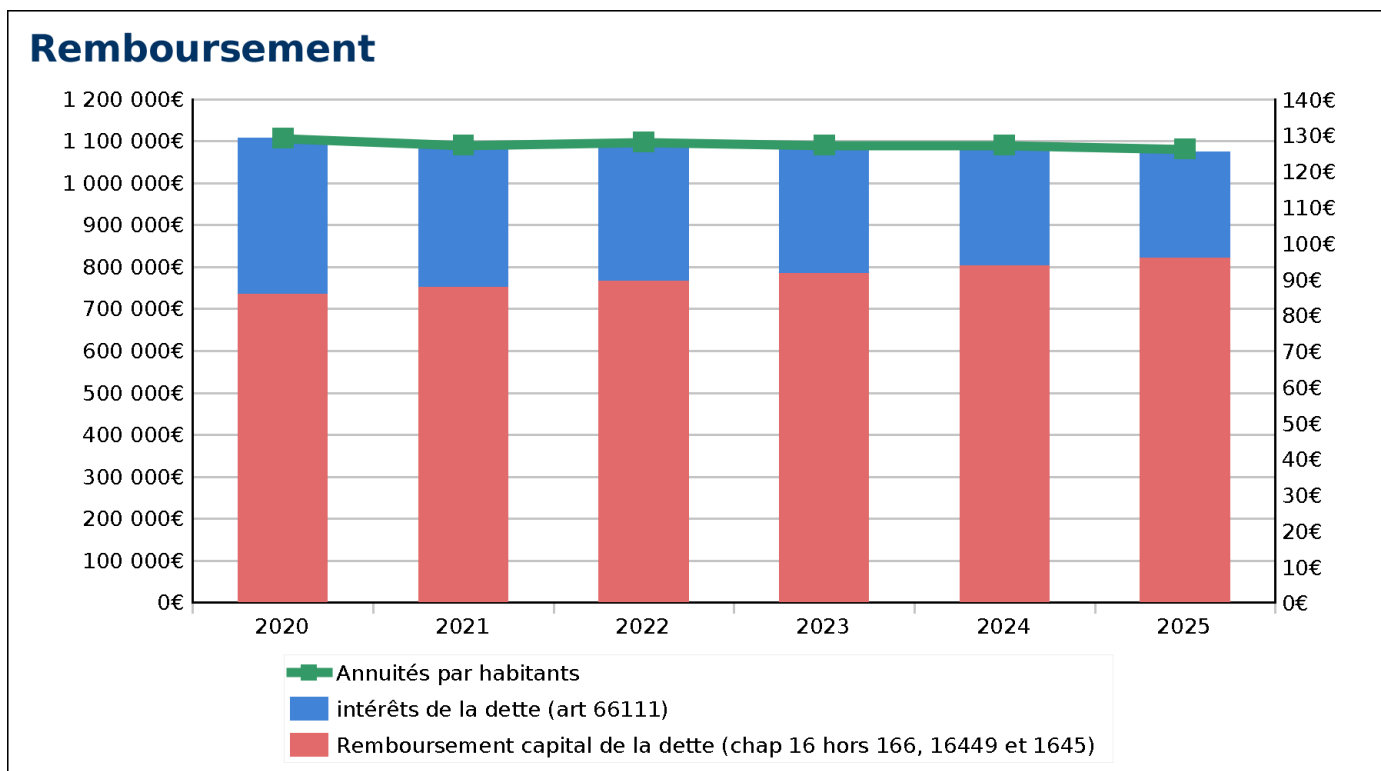
L'annuité de la dette (capital + intérêts) s'échelonne et se ventile comme suit :

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Annuités	1 108 643	1 098 336	1 089 062	1 081 416	1 084 910	1 074 466
Evolution n-1 (en %)	-0,78 %	-0,93 %	-0,84 %	-0,7 %	0,32 %	-0,96 %

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Capital en euro	736 051	751 388	767 424	785 665	803 204	821 546
Intérêts en euro	372 592	346 948	321 638	295 751	281 706	252 920

Le graphique ci-dessous permet de lire directement l'évolution du remboursement du capital et des intérêts de la dette sur toute la période.

L'échelle de droite enregistre la variation de l'annuité de la dette par habitant.



La ventilation de l'annuité de la dette en euro par habitant évolue de la façon suivante :

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Annuités	129	127	128	127	127	126
Capital	86	87	90	92	94	96
Intérêts	43	40	38	35	33	30

4.3 - Ratio de désendettement

Le ratio de désendettement détermine le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour éteindre totalement sa dette par mobilisation et affectation en totalité de son épargne brute annuelle. Il se calcule selon la règle suivante : encours de dette au 31 décembre de l'année budgétaire en cours / épargne brute de l'année en cours.

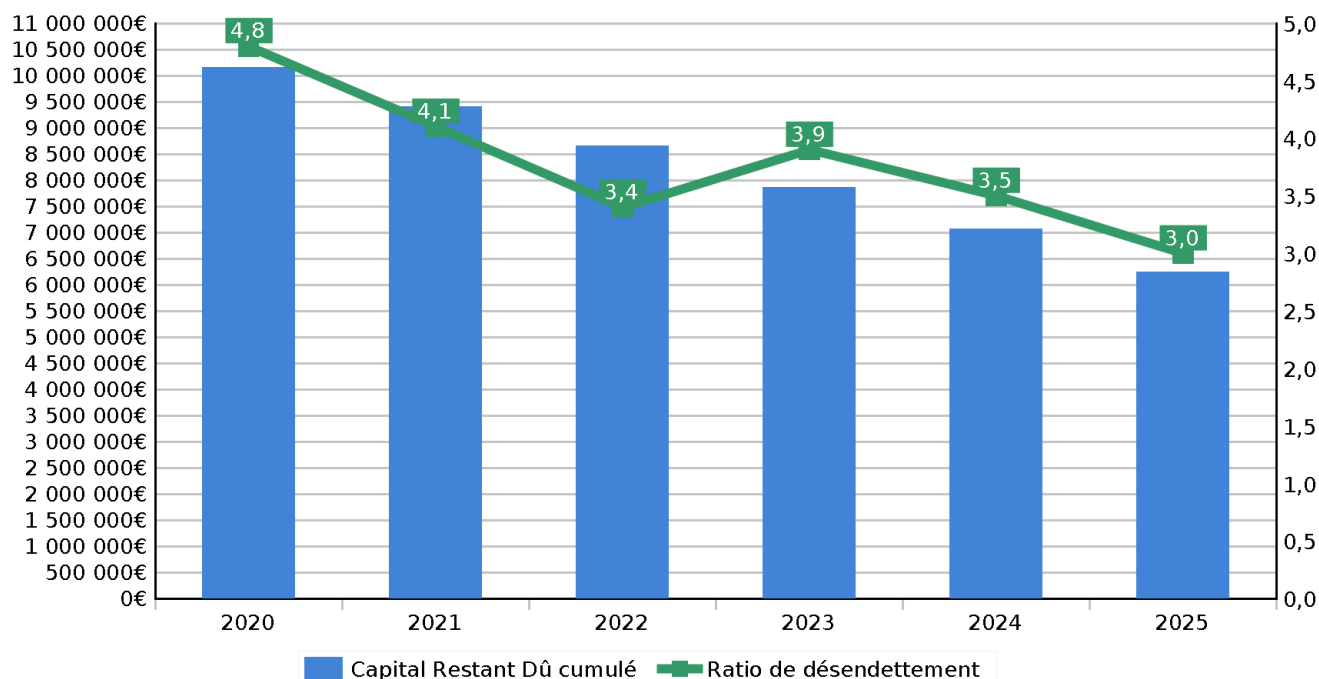
La capacité de désendettement pour la collectivité évolue comme suit :

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Ratio	4,8 ans	4,1 ans	3,4 ans	3,9 ans	3,5 ans	3 ans

Selon les spécialistes, une valeur de ratio inférieure à 10 années, traduit une « bonne santé financière », un ratio compris entre 11 et 15 années, constate une situation financière qui nécessite une attention particulière, un ratio supérieur à 15 durant plusieurs années traduit des difficultés financières. Son niveau particulièrement bas traduit une « très bonne santé financière »

La Loi de Finances 2018 mentionnait que les communes de plus de 10 000 habitants ne devaient pas avoir un ratio supérieur à 13 années. Récemment le gouvernement a fixé un seuil d'alerte à 12 ans.

Capacité de désendettement



L'équilibre pluriannuel

Afin de déterminer l'échelle de risque, il faudra comparer le ratio de désendettement avec la durée de vie moyenne de la dette.

Pour rappel, la durée de vie moyenne représente la vitesse moyenne de remboursement du prêt (exprimée en année). Elle exprime aussi la durée nécessaire pour rembourser environ la moitié du capital restant dû d'un emprunt amortissable.

Calcul du ratio : **Ratio de désendettement (CDD)/durée de vie moyenne (DVM)**

Si la capacité de désendettement est inférieure à la durée de vie moyenne de son stock de dette ($CDD/DVM < 1$), cela signifie que si la collectivité consacre l'intégralité de son épargne à rembourser tout son stock à un instant "t", cette opération ira plus vite que de laisser le capital se rembourser selon son propre profil.

Si la capacité de désendettement de la collectivité est supérieure à la durée de vie moyenne de son stock de dette ($CDD/DVM > 1$), cela signifie que même si elle consacre l'intégralité de son épargne à rembourser tout son stock à un instant "t", cette opération sera plus lente que de laisser le capital se rembourser naturellement. Il y a donc un risque que la collectivité ne puisse pas faire face à ses engagements contractuels.

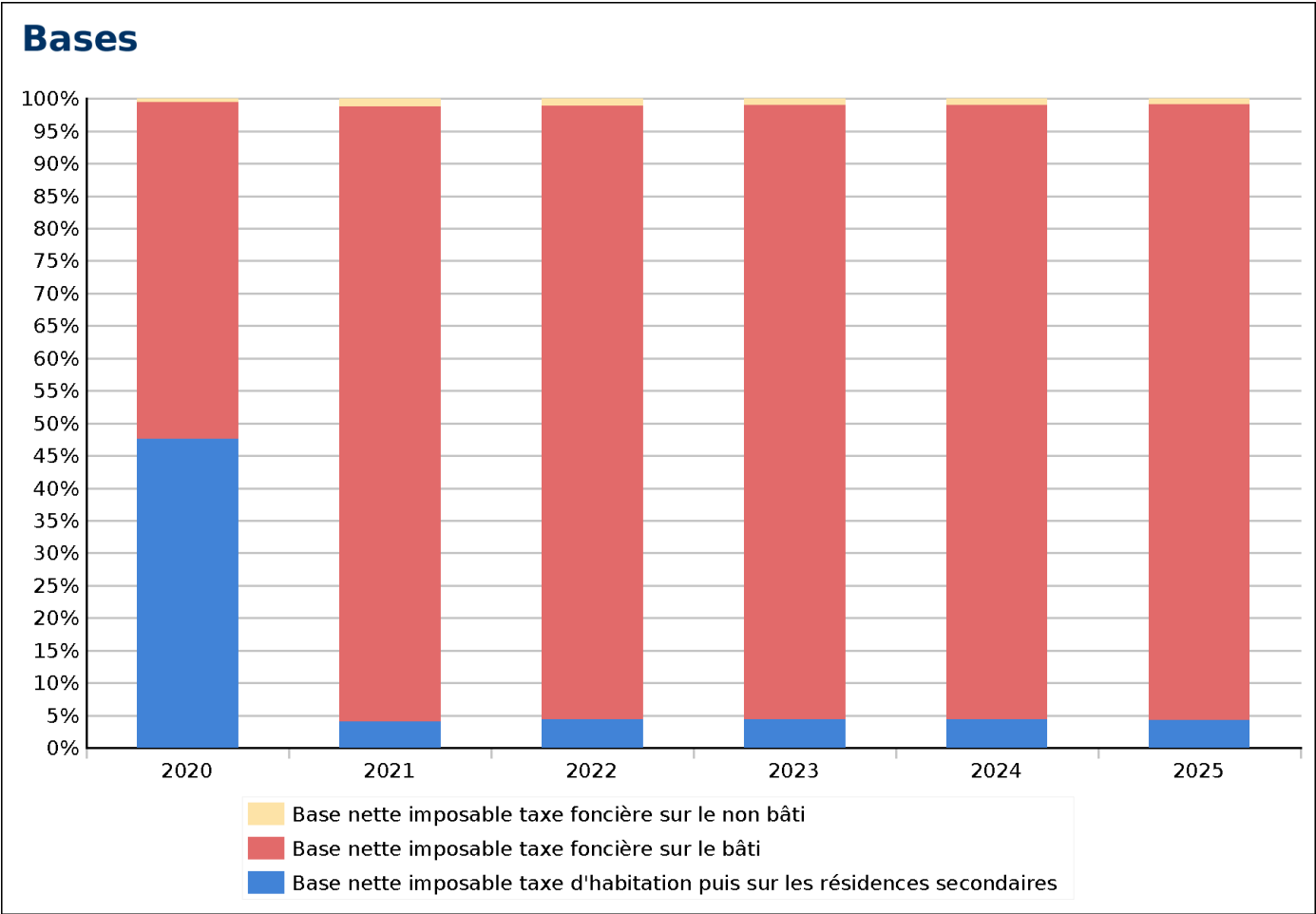
5 - LA FISCALITE DIRECTE

5.1 - L'évolution des bases

Le poids des bases fiscales permet de distinguer le dynamisme de chaque nature de taxe. Depuis la réforme, la fiscalité directe se limite essentiellement à la Taxe Foncière sur les propriétés bâties.

Ci-dessous le tableau des bases fiscales pour chaque taxe.

Années	Base taxe d'habitation puis THRS	Base taxe foncière (bâtie)	Base taxe foncière (non bâtie)
2020	10 748 940	11 698 726	130 289
2021	454 101	10 620 376	131 367
2022	529 307	11 253 798	132 514
2023	566 888	12 266 640	133 574
2024	600 901	13 002 638	133 574
2025	621 933	13 652 770	133 574



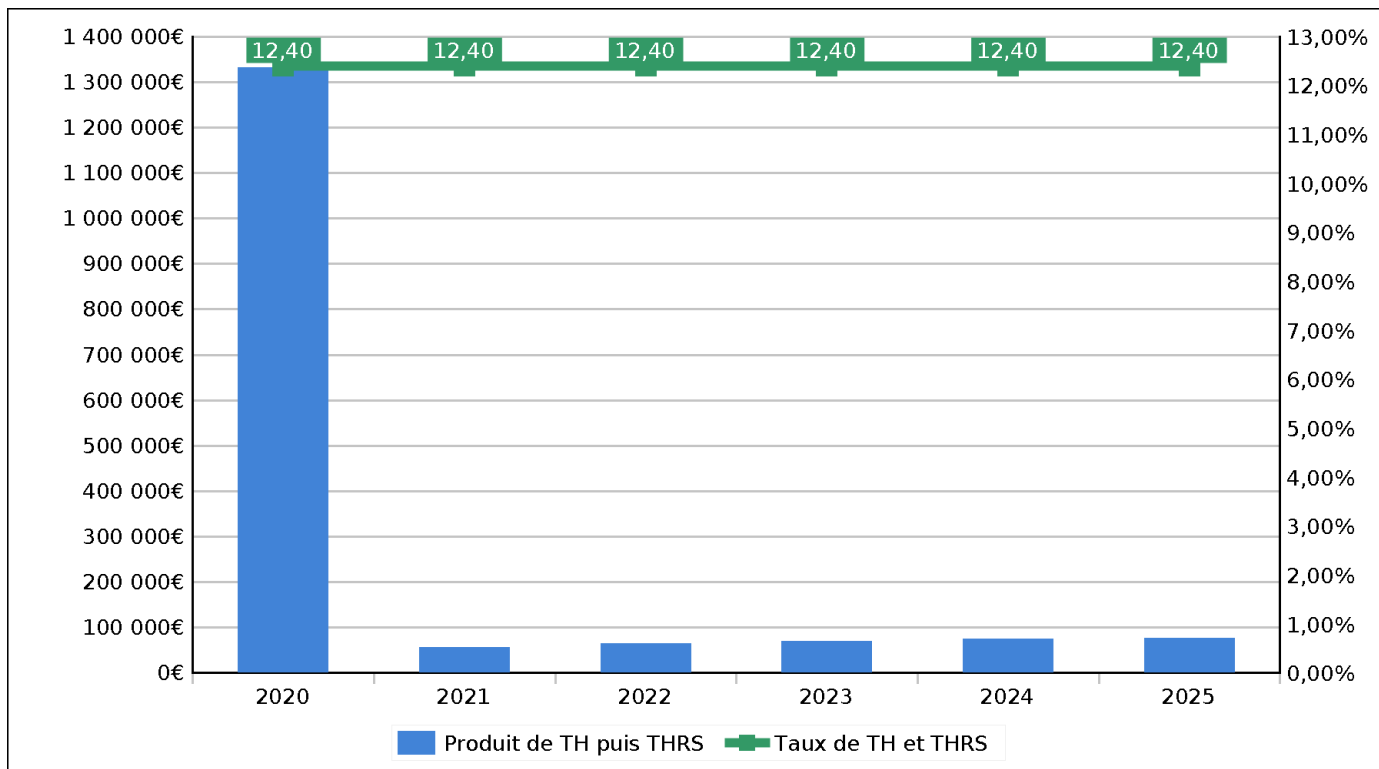
5.2 - Evolution des taux et des produits

TAXE D'HABITATION ET TAXE D'HABITATION SUR LES RESIDENCES SECONDAIRES :

Années	Base nette TH et THRS	Evol base nette TH et THRS	Produit TH et THRS	Evol produit TH et THRS	Taux TH et THRS	Evol taux TH et THRS
2020	10 748 940	1,25 %	1 332 869	1,25 %	12,4 %	0 %
2021	454 101	0	56 309	0	12,4 %	0%
2022	529 307	16,56 %	65 634	16,56 %	12,4 %	0 %
2023	566 888	7,1 %	70 294	7,1 %	12,4 %	0 %

Années	Base nette TH et THRS	Evol base nette TH et THRS	Produit TH et THRS	Evol produit TH et THRS	Taux TH et THRS	Evol taux TH et THRS
2024	600 901	6 %	74 512	6 %	12,4 %	0 %
2025	621 933	3,5 %	77 120	3,5 %	12,4 %	0 %

Représentation graphique de l'évolution du produit fiscal et de ses composantes et de l'évolution du taux de taxe d'habitation jusqu'en 2021 et de taxe d'habitation sur les résidences secondaires à partir de 2021



TAXE FONCIERE PROPRIETE BATIE :

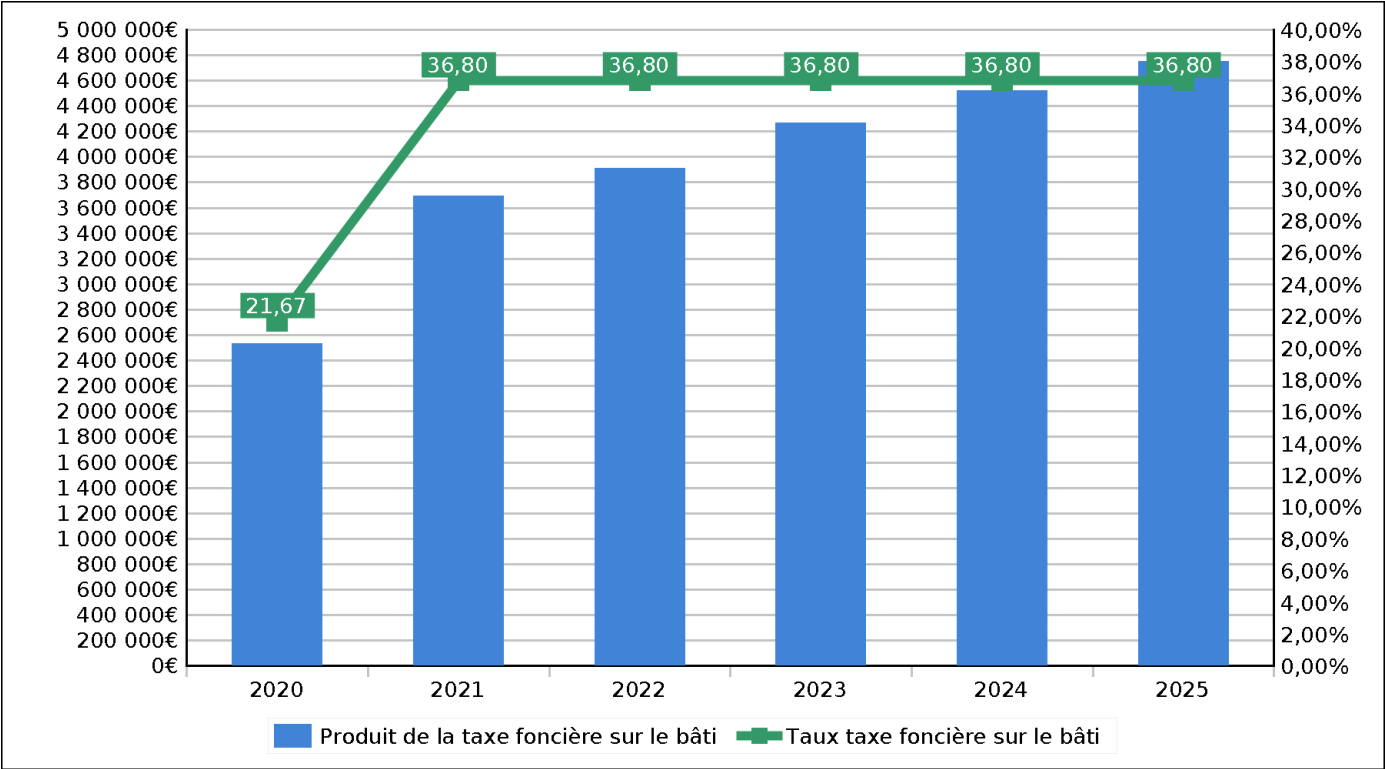
Années	Base nette TB	Evol base TFB	Produit TFB	Evol produit TFB	Taux TB	Evol taux TB
2020	11 698 726	3,49 %	2 535 114	3,49 %	21,67 %	0 %
2021	10 620 376	-9,22 %	3 694 057	45,72 %	36,8 %	69,82 %
2022	11 253 798	5,96 %	3 914 379	5,96 %	36,8 %	0 %
2023	12 266 640	9 %	4 266 673	9 %	36,8 %	0 %
2024	13 002 638	6 %	4 522 673	6 %	36,8 %	0 %
2025	13 652 770	5 %	4 748 807	5 %	36,8 %	0 %

On constate que les bases de la taxe foncières sont particulièrement dynamiques sous l'effet des nouvelles constructions et des implantations d'entreprises sur les zones d'activités de la commune et des décisions gouvernementales de revalorisation. Pour les années 2023 à 2025, l'évolution des bases « physiques » a été évaluée avec « beaucoup de prudence ».

Il convient de préciser que depuis 2021, la TFPB devient l'impôt de référence des communes avec le transfert de la part départementale. Il y a donc addition des taux communaux et taux départementaux

Ce taux est stabilisé jusqu'en 2025. Il est inférieur au taux des communes voisines et des moyennes nationales des communes de même importance

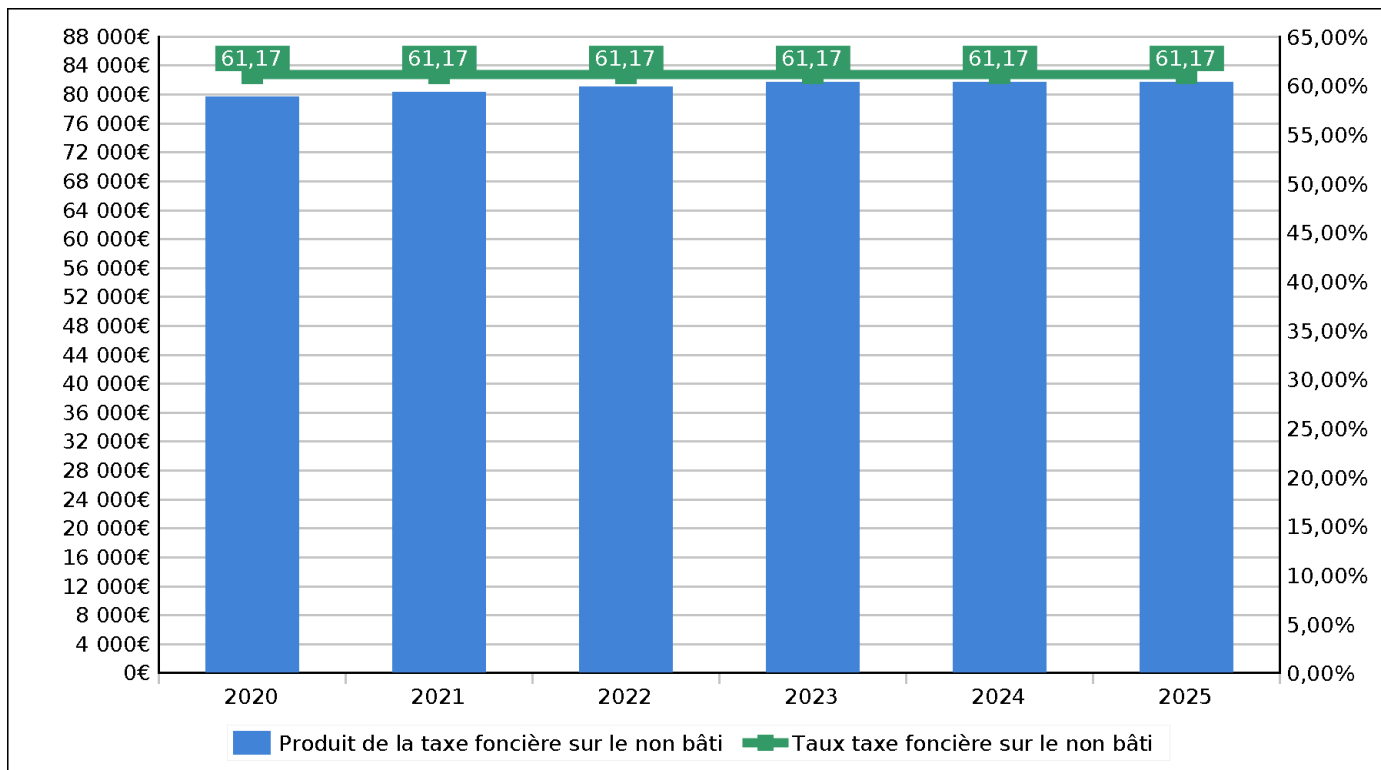
Représentation graphique de l'évolution du produit fiscal et de ses composantes et de l'évolution du taux de taxe foncière sur les propriétés bâties.



TAXE FONCIERE PROPRIETE NON BATIE :

Années	Base nette TFNB	Evol base TFNB	Produit TFNB	Evol produit TFNB	Taux TFNB	Evol taux TNB
2020	130 289	-2,08 %	79 698	-2,08 %	61,17 %	0 %
2021	131 367	0,83 %	80 357	0,83 %	61,17 %	0 %
2022	132 514	0,87 %	81 059	0,87 %	61,17 %	0 %
2023	133 574	0,8 %	81 707	0,8 %	61,17 %	0 %
2024	133 574	0 %	81 707	0 %	61,17 %	0 %
2025	133 574	0 %	81 707	0 %	61,17 %	0 %

Représentation graphique de l'évolution du produit fiscal et de ses composantes et de l'évolution du taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties.



6 - LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

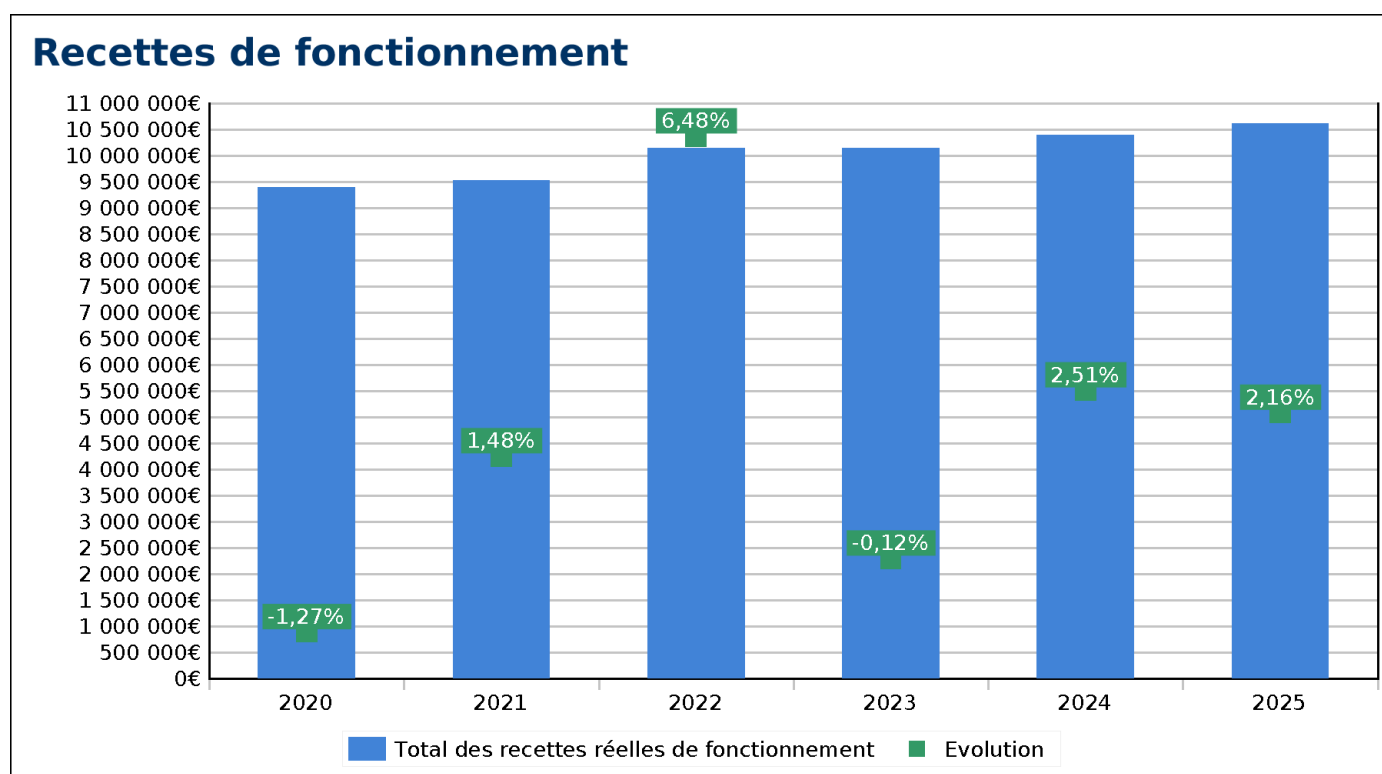
6.1 - Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement et leur évolution

Années	Recettes de fonctionnement	Evolution n-1	En euros par habitant
2021	9 531 622	1,48 %	1 101
2022	10 149 718	6,48 %	1 190
2023	10 137 417	-0,12 %	1 189
2024	10 392 161	2,51 %	1 219
2025	10 616 549	2,16 %	1 245

L'évolution moyenne et totale comprend l'ensemble de la période

	Evolution moyenne (en %)	Evolution totale (en %)
Recettes de fonctionnement	2,48 %	13,03 %



Les principales recettes de fonctionnement

Produits de la fiscalité directe : La fiscalité directe comprend les taxes directes locales possibles (taxe d'habitation, taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties).

2020	2021	2022	2023	2024	2025
3 947 680	3 830 723	4 061 072	4 418 674	4 678 892	4 907 634

Produits de la fiscalité indirecte : La fiscalité indirecte comprend les recettes affectées au compte 73 autre que la fiscalité directe et transférée. On y trouve les droits de mutations, l'attribution de compensation... Une stabilité a été retenue comme hypothèse.

2020	2021	2022	2023	2024	2025
2 301 702	2 354 397	2 375 299	2 340 159	2 340 159	2 340 159

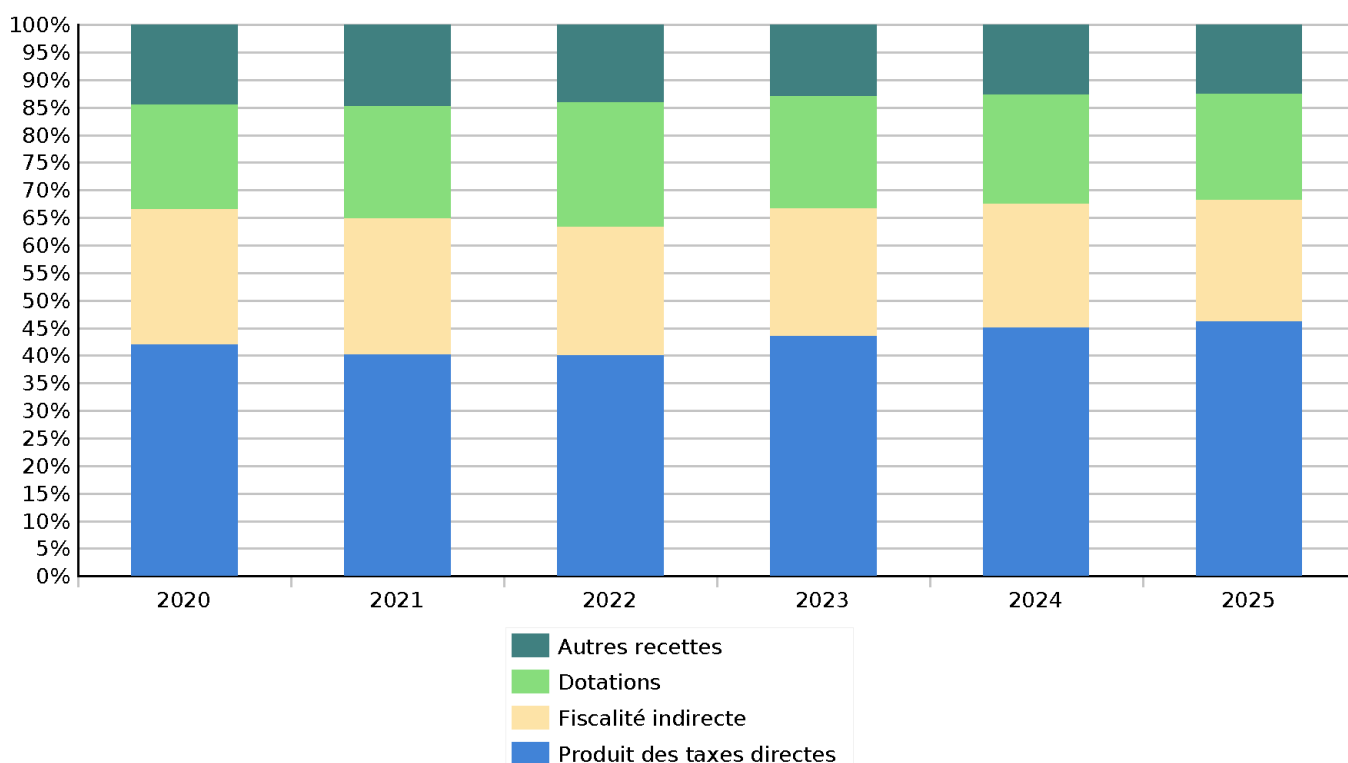
Dotations : Elles comprennent les recettes du chapitre 74 (la DC RTP, DGF, les compensations d'Etat sur les exonérations fiscales, les autres dotations).

2020	2021	2022	2023	2024	2025
1 783 038	1 944 179	2 292 662	2 067 981	2 056 602	2 045 275

Autres recettes : Elles comprennent notamment les produits des services, les cessions d'immobilisations, les produits financiers, les atténuations de charges, les recettes exceptionnelles, les produits induits des investissements, hors rôles supplémentaires.

2020	2021	2022	2023	2024	2025
1 360 625	1 402 324	1 420 685	1 310 603	1 316 507	1 323 481

Répartition des recettes de fonctionnement



6.2 - Les dépenses de fonctionnement

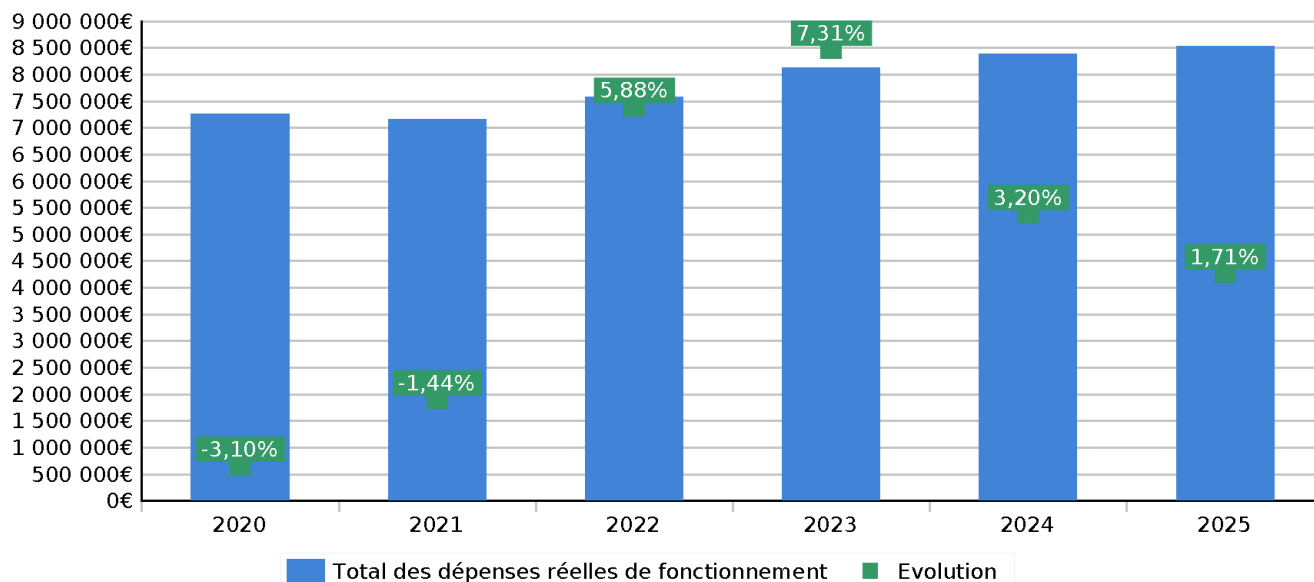
Les dépenses de fonctionnement et leur évolution

Années	Dépenses de fonctionnement	Evolution n-1	En euros par habitant
2020	7 263 087	-3,1 %	845
2021	7 158 790	-1,44 %	827
2022	7 579 620	5,88 %	889
2023	8 134 029	7,31 %	954
2024	8 394 118	3,2 %	985
2025	8 537 555	1,71 %	1 001

L'évolution moyenne et totale comprend l'ensemble de la période

	Evolution moyenne (en %)	Evolution totale (en %)
Dépenses de fonctionnement	3,29 %	17,55 %

Dépenses de fonctionnement



Les principales dépenses de fonctionnement

Charges de personnel : Elles comprennent les dépenses du chapitre 012.

L'évolution entre 2021 et 2022 est de 3.65 %. Cette évolution est due à deux facteurs. Le premier est la hausse du point d'indice de 3.5 % depuis le 1er juillet 2022. Le second est le fait que les effectifs sont complets en 2022. Elles représentent 53 % du total des dépenses

Pour 2023 et les années suivantes, l'augmentation moyenne est de 2.9 %

2020	2021	2022	2023	2024	2025
3 817 843	3 871 696	4 013 185	4 153 646	4 257 488	4 363 925

Charges à caractère général : Elles comprennent les dépenses du chapitre 011.

Les charges à caractère général évoluent à la hausse du fait de l'inflation notamment des dépenses liées à l'énergie, aux denrées alimentaires et aux hausses générales des fournitures et des contrats passés par la commune. A partir de 2024 un retour progressif à une inflation « maîtrisée »

2020	2021	2022	2023	2024	2025
2 186 448	2 034 878	2 200 000	2 700 000	2 808 000	2 864 160

Atténuation de produits : Elles comprennent les dépenses du chapitre 014 (dont fiscalité transférée)

2020	2021	2022	2023	2024	2025
76 452	57 940	51 980	51 000	101 000	101 000

Contingents et participations obligatoires : Elles comprennent une partie des dépenses du chapitre 65, inscrites à l'article 655.

2020	2021	2022	2023	2024	2025
339 165	403 632	380 795	393 347	406 195	416 217

Subventions : Elles comprennent les dépenses du chapitre 65 inscrites à l'article 657.

2020	2021	2022	2023	2024	2025
356 442	309 760	355 515	382 500	382 500	382 500

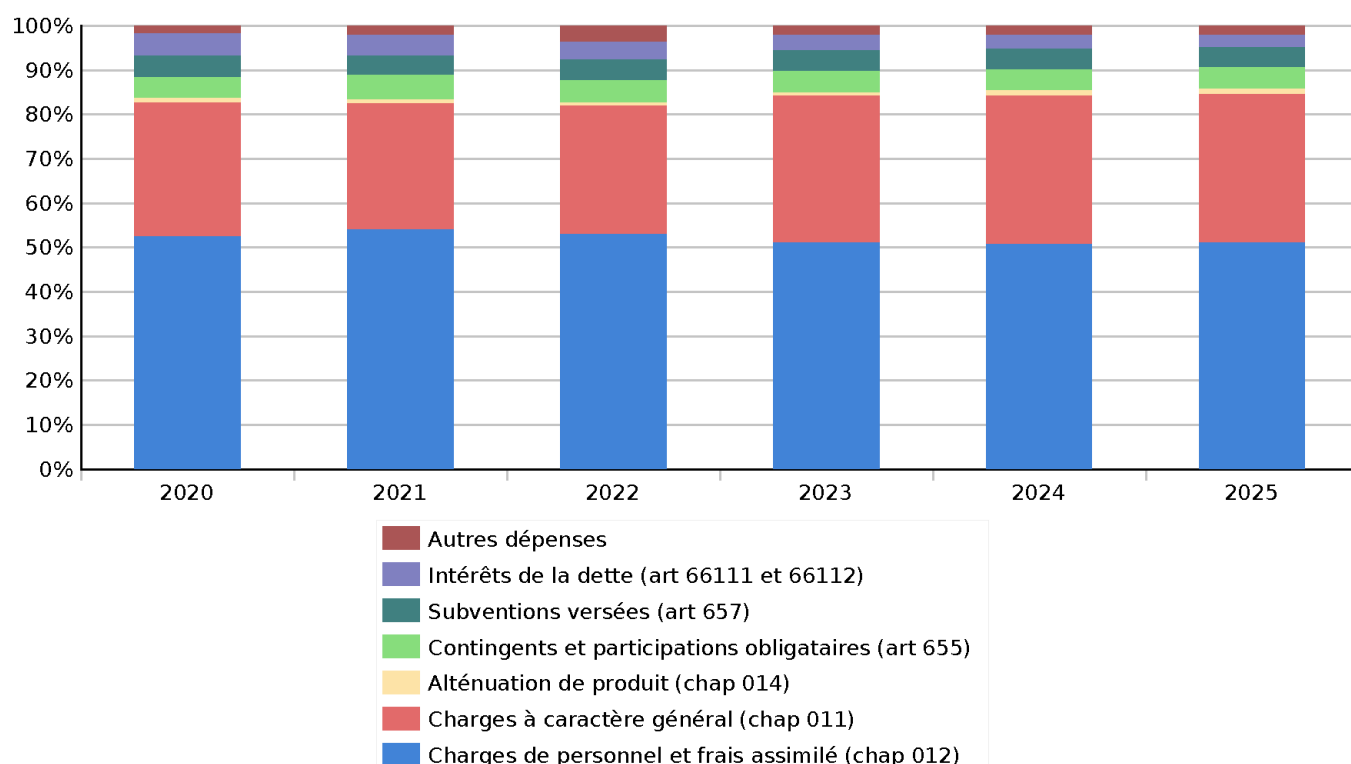
Intérêts de la dette : Les intérêts de la dette comprennent les frais financiers issus de la dette en cours cumulés avec les frais financiers des emprunts futurs issus de la prospective. Les ICNE compris.

2020	2021	2022	2023	2024	2025
357 798	333 255	306 635	280 552	265 952	236 770

Autres dépenses : Elles comprennent notamment, les charges de gestion courante (chap.65), les autres charges financières (autres articles chap.66), les charges exceptionnelles (chap.67), les dotations aux provisions (chap.68 mvt réel), les dépenses diverses et autres dépenses de fonctionnement et enfin, elles comprennent les charges induites des investissements.

2020	2021	2022	2023	2024	2025
128 939	147 629	271 510	172 983	172 983	172 983

Répartition des dépenses de fonctionnement



Indicateur d'évolution de la ressource humaine

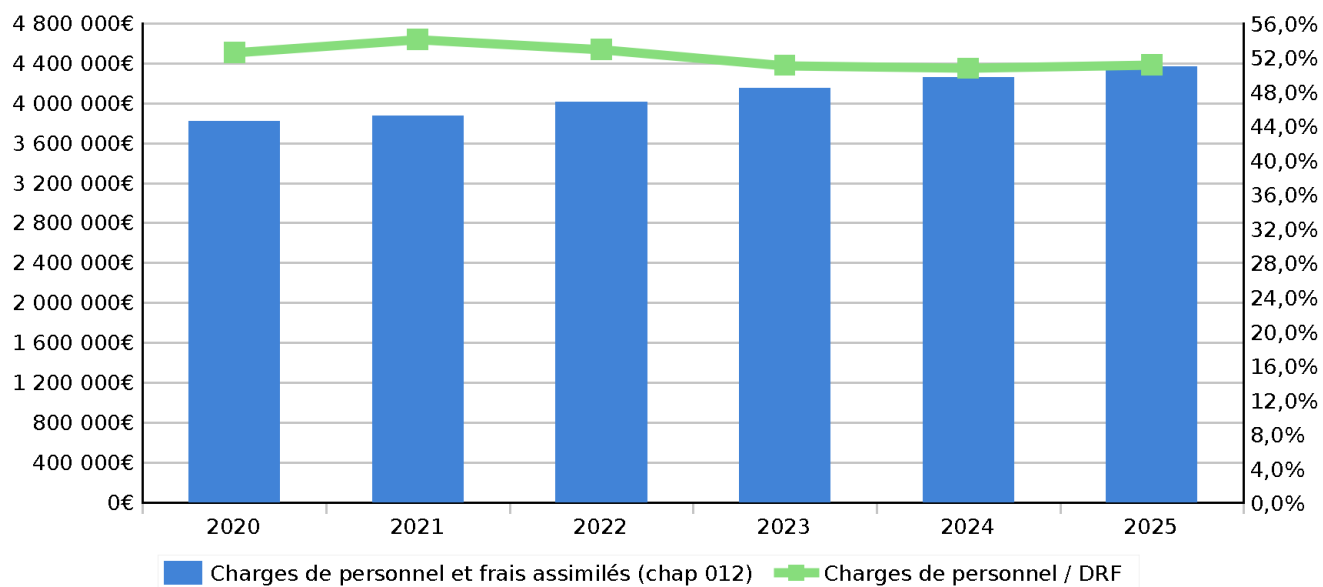
Représentativité des charges de personnel dans les dépenses d'exploitation. Ce taux permet de mesurer le poids des charges de personnel sur les dépenses de fonctionnement.

2020	2021	2022	2023	2024	2025
3 817 843	3 871 696	4 013 185	4 153 646	4 257 488	4 363 925

Ratio : Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement

2020	2021	2022	2023	2024	2025
52,57 %	54,08 %	52,95 %	51,07 %	50,72 %	51,11 %

Charges de personnel



7 - LA SECTION D'INVESTISSEMENT

7.1 - Les recettes d'investissement

FCTVA : Cette recette est directement liée à la récupération de la TVA des investissements engagés les années précédentes. Le taux du FCTVA est de 15,482% avant le 1er Janvier 2014 et devient égal à 15,761% pour 2014. Depuis le 1er janvier 2015 loi de finance l'a revalorisé à 16.404%.

2020	2021	2022	2023	2024	2025
309 543	467 658	304 241	222 621	268 277	831 273

Subventions perçues : Ce sont les subventions versées par les différents partenaires (région, département, communauté...) servant à financer le programme pluriannuel d'investissement. Ne sont pris en compte que les subventions notifiées au 31 décembre 2022.

2020	2021	2022	2023	2024	2025
420 815	343 302	353 729	850 920	323 020	100 000

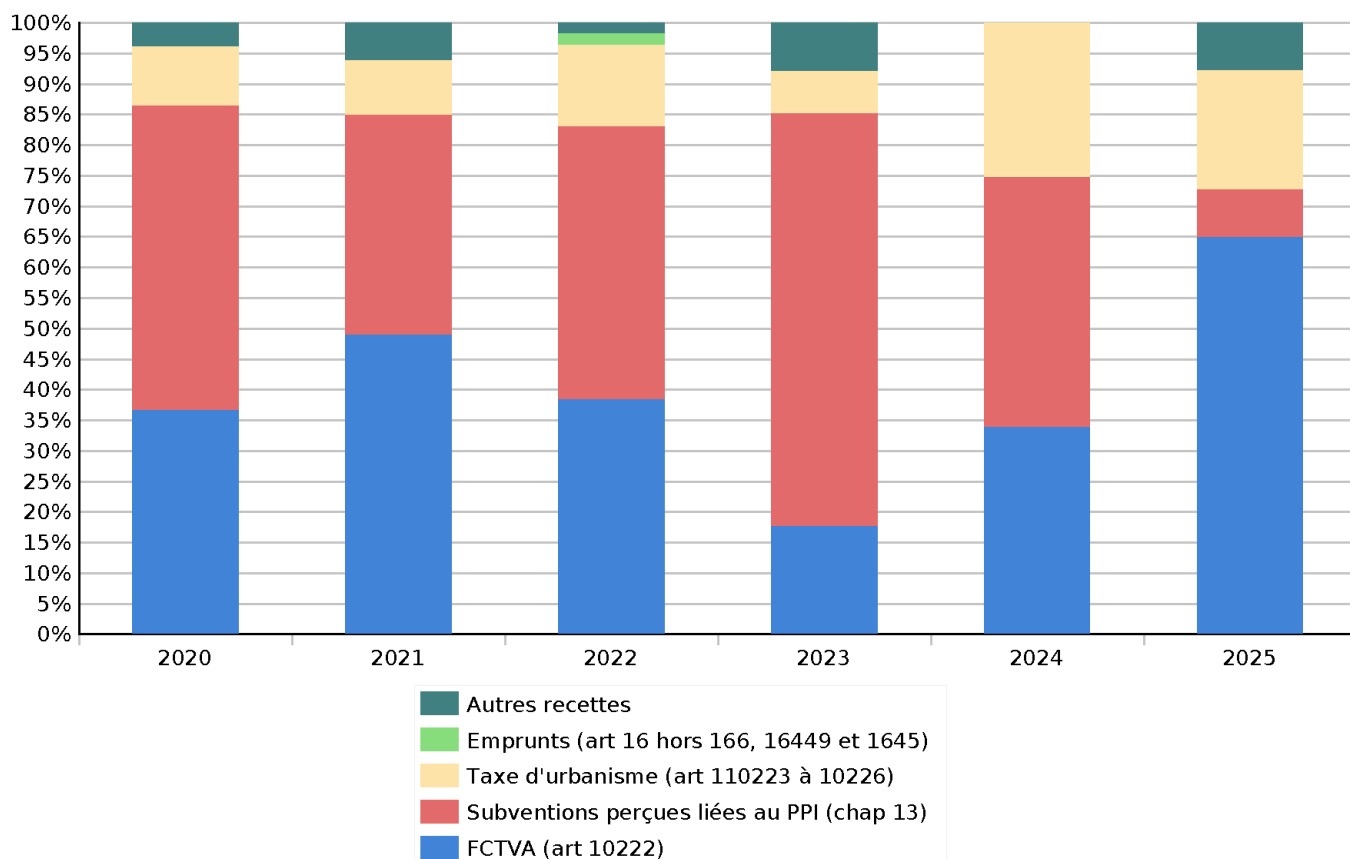
Taxe d'urbanisme : Cette recette comprend les taxes suivantes : la taxe locale d'équipement. Ce poste évoluera en fonctions des projets de constructions sur la commune (permis de construire des particuliers et entreprises)

2020	2021	2022	2023	2024	2025
81 715	86 046	105 945	86 045	200 000	250 000

Emprunts : Emprunts réalisés durant la prospective pour financer les investissements

2020	2021	2022	2023	2024	2025
0	0	14 709	0	0	0

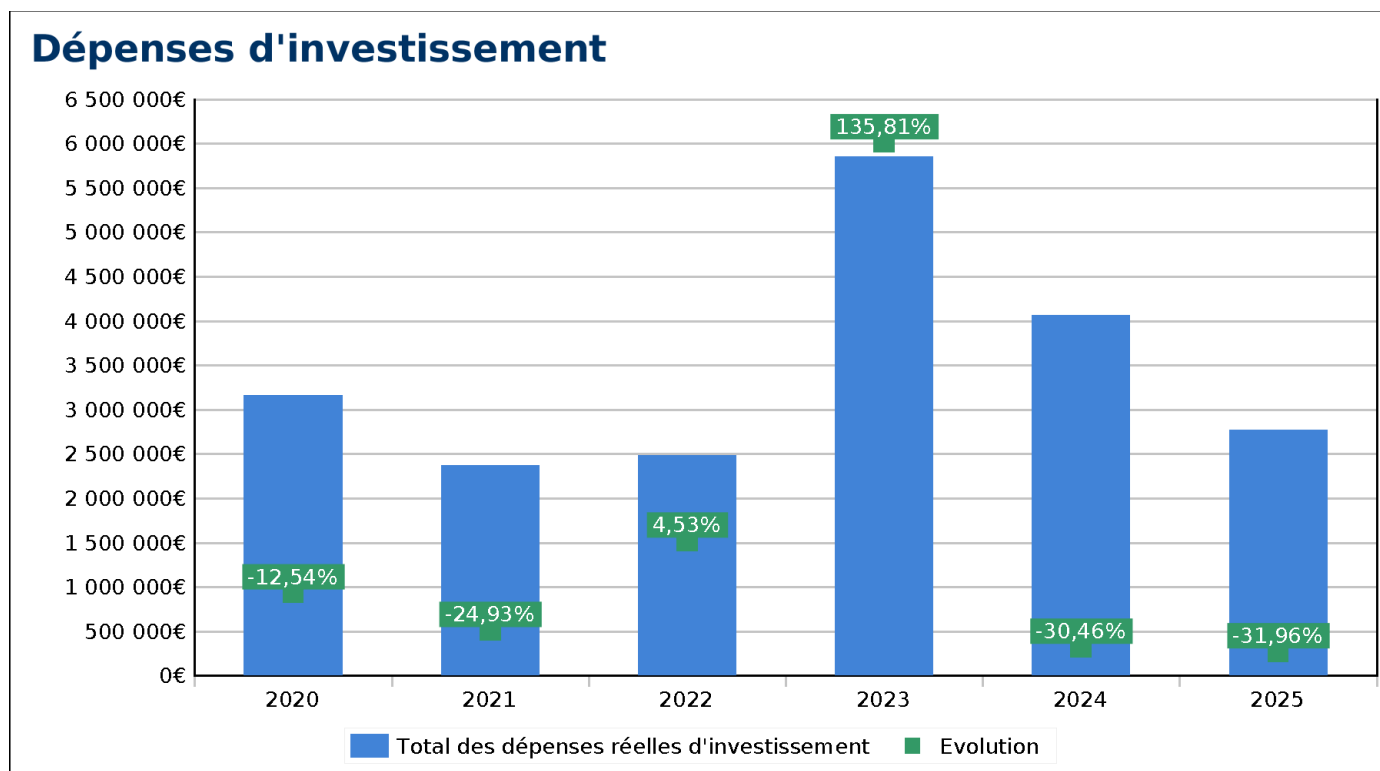
Répartition des recettes d'investissement



7.2 - Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement et leur évolution

Années	Dépenses d'investissement	Evolution n-1	En euros par habitant
2020	3 163 138	-12,54 %	368
2021	2 374 647	-24,93 %	274
2022	2 482 159	4,53 %	291
2023	5 853 165	135,81 %	687
2024	4 070 205	-30,46 %	477
2025	2 769 548	-31,96 %	325

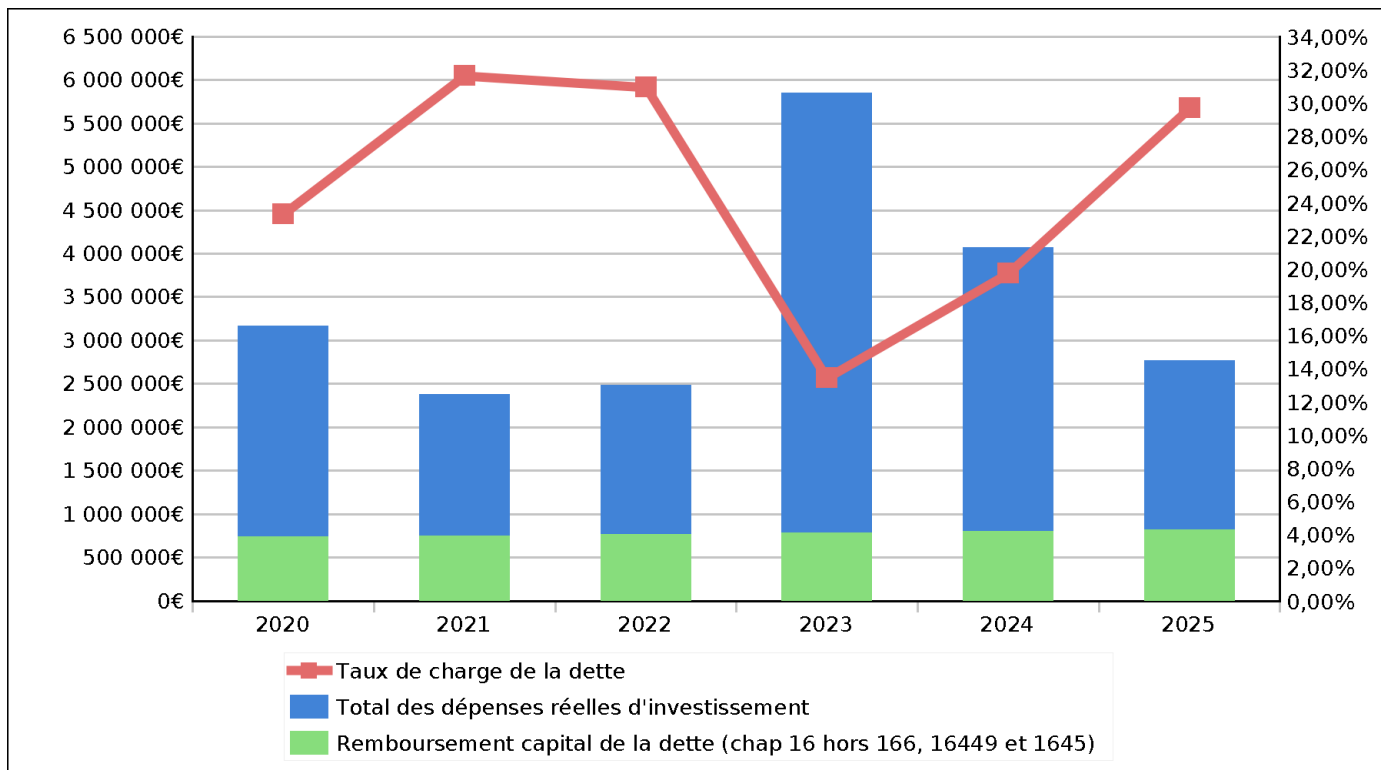


Le remboursement de la dette dans les dépenses d'investissement

Ci-dessous, les dépenses d'investissement issues de la prospective dont la mise en lumière du remboursement du capital de la dette.

Années	Dépenses d'investissement	Remboursement du capital de la dette	Part en % du remboursement du capital de la dette
2020	3 163 138	736 051	23,27 %
2021	2 374 647	751 388	31,64 %
2022	2 482 159	767 424	30,92 %
2023	5 853 165	785 665	13,42 %
2024	4 070 205	803 204	19,73 %
2025	2 769 548	821 546	29,66 %

Ci-dessous la représentation graphique du remboursement du capital de la dette dans les dépenses d'investissement (échelle de gauche) et le taux de charge du remboursement de la dette (échelle de droite).



8 - LE PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT ET SON FINANCEMENT

8.1 - Les dépenses prévues au PPI

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Total
Aménagement du Parc Mandela-Ecole Desnos	37 784	85 647	0	100 000	430 000	0	653 431
Aménagement maison Basili	0	16 744	222 602	440 000	0	0	679 346
BOULEVARD SAINT ROCH 2	0	314 228	44 642	0	0	0	358 870
Bd St Roch 1	0	0	0	0	0	0	0
Caserne des pompiers-Melodia	0	0	29 196	750 000	230 000	0	1 009 196
Chauffage P3	0	0	60 000	60 000	60 000	60 000	240 000
DIVERS BATIMENTS	416 740	159 912	169 000	230 000	150 000	150 000	1 275 652
DIVERS IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	30 000	30 000	118 000	130 000	110 000	0	418 000
DIVERS MATERIEL MOBILIER	334 539	166 922	197 300	46 000	20 000	0	764 761
Divers acquisition de terrains (hors programmes définis)	0	0	30 000	30 000	30 000	30 000	120 000
Divers sports-loisirs-équipements	121 184	0	5 000	100 000	100 000	100 000	426 184
Divers voirie	43 616	145 824	95 500	330 000	180 000	150 000	944 940
Maison de santé pluriprofessionnelle-	7 920	50 830	150 438	675 000	1	0	884 189
Nouveau cimetière	0	0	22 909	30 000	150 000	200 000	402 909
PARKING LUCINES	0	0	0	0	0	0	0

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Total
PIETONNISATION VICTOR HUGO ET MOULIN	467 124	0	0	0	0	0	467 124
Parking MSP	0	0	0	120 000	0	0	120 000
Piétonisation chemin de la dragonette	0	0	0	0	542 000	0	542 000
Piétonisation du chemin de Sève	0	0	1 000	400 000	530 000	0	931 000
Plantation d'arbres	0	0	29 000	40 000	40 000	40 000	149 000
Reconstruction services techniques	351 539	12 079	0	0	0	0	363 618
Réhabilitation espace jeunesse	0	11 334	146 895	0	0	0	158 229
Subvention équipement SDIS	100 000	0	79 300	0	0	0	179 300
TRAVAUX THERMIQUES	204 204	82 238	179 061	130 000	100 000	1	695 504
Toiture gendarmerie	0	0	0	100 000	0	0	100 000
Travaux Batiments marché	0	20 000	20 000	20 000	20 000	0	80 000
Travaux batiments La Poste	228 812	0	0	0	0	0	228 812
Travaux piétonisation Lone-11 novembre	0	261 358	29 892	800 000	0	0	1 091 250
VOIRIES CENTRE VILLE	9 676	0	65 000	381 500	105 000	618 000	1 179 176
construction restaurant 3ieme age	0	0	0	0	200 000	600 000	800 000
ecole Mauron	0	0	0	0	0	0	0
plan de sobriété énergétique	0	0	0	100 000	200 000	0	300 000
travaux de réfection des remparts	0	0	20 000	55 000	70 000	1	145 001
Total	2 353 138	1 357 116	1 714 735	5 067 500	3 267 001	1 948 002	15 707 492

8.2 - Les financeurs du PPI

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Total
Divers	362 404	66 368	14 709	0	0	0	443 481
Départements	0	0	30 000	256 920	0	0	286 920
Etat et établissements nationaux	75 780	182 488	136 000	594 000	150 000	100 000	1 238 268
Grand Avignon	0	0	173 020	0	173 020	0	346 040
Total	438 184	248 856	353 729	850 920	323 020	100 000	2 314 709

8.3 - Le coût net annuel

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Total
Programmes (a)	2 353 138	1 357 116	1 714 735	5 067 500	3 267 001	1 948 002	15 707 492
Financeurs (b)	438 184	248 856	353 729	850 920	323 020	100 000	2 314 709
Total (a-b)	1 914 954	1 108 260	1 361 006	4 216 580	2 943 981	1 848 002	13 392 783

9 - LE FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT

Il vous est présenté ci-dessous le plan de financement des investissements réalisés sur la période. Le remboursement du capital de la dette ne figure pas dans les dépenses d'investissement à financer, puisque celui-ci doit être couvert par l'autofinancement.

Rappel des investissements prévus au PPI

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Total
Programmes (a)	2 353 138	1 357 116	1 714 735	5 067 500	3 267 001	1 948 002	15 707 492

L'épargne de la collectivité

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Epargne brute	2 124 559	2 267 772	2 562 993	2 002 388	1 998 043	2 078 994
Remboursement capital de la dette	736 051	751 388	767 424	785 665	803 204	821 546
Epargne nette	1 388 508	1 516 385	1 795 569	1 216 724	1 194 839	1 257 448

Le financement

Le tableau ci-dessous présente le plan de financement de l'investissement. Les cessions d'immobilisation sont rajoutées dans le plan de financement. Pour rappel, l'affectation du résultat peut également intervenir partiellement pour financer l'investissement.

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Epargne nette (a)	1 388 508	1 516 385	1 795 569	1 216 724	1 194 839	1 257 448
FCTVA (b)	309 543	467 658	304 241	222 621	268 277	831 273
Autres recettes (c)	114 943	144 586	119 945	186 045	200 000	350 000
Produit de cessions (d)	5 400	105 060	7 104	1 000	0	0
Ressources financières propres e = (a+b+c+d)	1 818 394	2 233 689	2 226 859	1 626 390	1 663 116	2 438 720
Subventions perçues (liées au PPI) (f)	420 815	343 302	353 729	850 920	323 020	100 000
Emprunts (art 16 hors 166 et 16449) (g)	0	0	14 709	0	0	0
Financement total h = (e+f+g)	2 239 209	2 576 991	2 595 297	2 477 310	1 986 136	2 538 720

Résultat de l'exercice	-187 878	953 731	880 562	-2 590 191	-1 280 865	590 719
------------------------	----------	---------	---------	------------	------------	---------

Un résultat négatif diminuera le fonds de roulement, et servira à financer une partie de l'investissement. Un résultat positif l'augmentera permettant ainsi de reconstituer un fonds de roulement qui pourra être utilisé pour des investissements futurs.

Il ne s'agit pas du résultat « final » mais du résultat avant reprise du résultat de l'année antérieure.

Le résultat final en fin d'exercice est celui qui est appelé « Fonds de Roulement ». (photographie au 31 décembre). La commune, lors du vote du budget primitif viendra affecter une grande partie de son résultat en recette d'investissement afin de renforcer l'autofinancement des dépenses d'équipement.

Les subventions pour financement des investissements inscrites dans les orientations et le PPI sont réparties sur les années auxquelles nous pensons les percevoir effectivement. Il s'agit des subventions effectivement notifiées à ce jour.

Pour mémoire, en 2022, la commune a obtenu:

- la DETR à hauteur de 98 000 € pour les travaux thermiques,
- Le fonds de concours du grand Avignon pour 346 040 € pour les travaux des Chemins de la Lône et de Sève
- Le produit des amendes de police pour 14 000 €.
- Subvention d'équipement de la police municipale pour 22 144 €.

Ces subventions sont intégrées dans la prospective.

En 2022, la commune a encaissé les subventions suivantes:

Les encaissements en 2022:

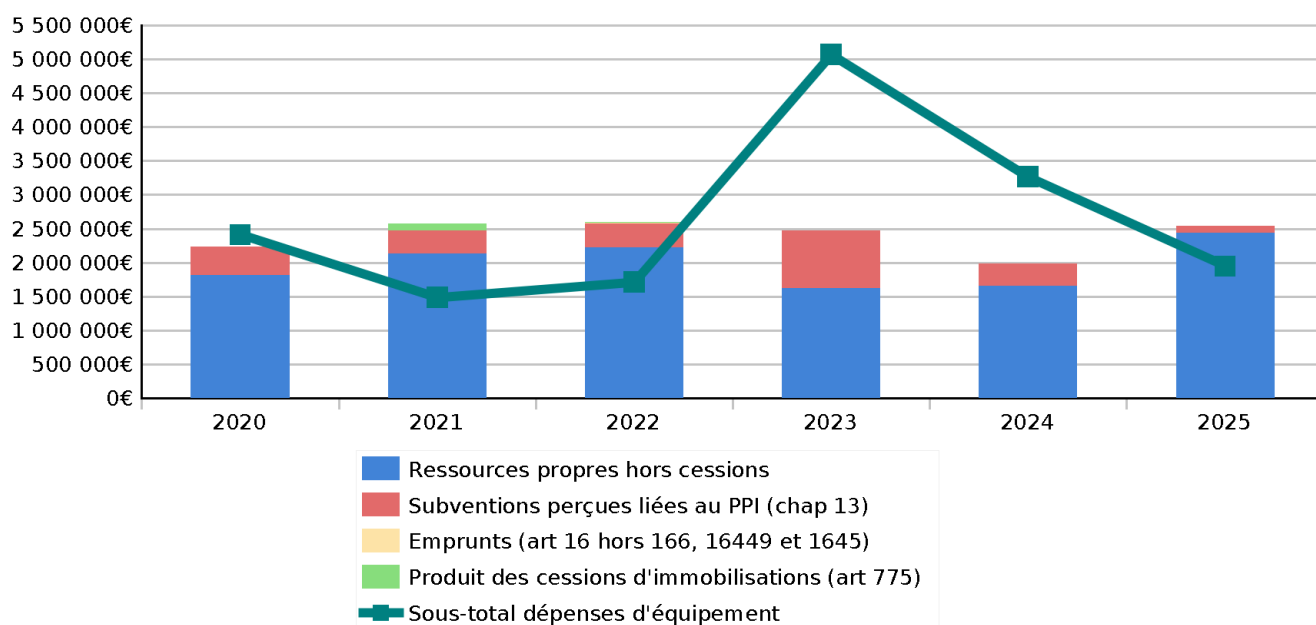
- Socle numérique des écoles: 26 564 €
- Travaux thermiques écoles 2021: 52 684 €
- Fonds numérique-logiciel arpège: 10 498 €
- Portage EPF la Mayre: 28 000 €
- Piétonisation 11/11/1918: 30 000 €
- Travaux espace jeunesse: 14 709 €
- Produit des amendes de police: 14 000 €
- Fonds de concours Grand Avignon-la lone: 173 020 €

Les demandes de CDST (contrat départemental de solidarité territoriale) de fin d'année 2022 (Sève-Lone et toiture gendarmerie) auront une réponse officielle en mars 2023.

Pour les années suivantes, les dossiers de demandes de subvention seront déposés en fonction de l'éligibilité des programmes. Sont d'ores et déjà prévu les demandes:

- DETR 2023 pour le projet de l'école de musique pour 350 000 €
- Le contrat Vaucluse ambition (conseil départemental) pour 210 000 € pour l'école de musique
- DSIL 2023 pour le parc Mandela et le parvis de l'école Desnos pour 313 000 €

Répartition du financement de l'investissement



10 - LES RATIOS

Ci-dessous le tableau des ratios obligatoires issus de la loi A.T.R

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Ratio 1	845	827	889	954	985	1 001
Ratio 2	475	447	476	519	550	577
Ratio 3	1 093	1 101	1 190	1 189	1 219	1 245
Ratio 4	271	171	192	594	383	228
Ratio 5	1 182	1 087	1 015	923	829	732
Ratio 6	75	73	73	75	73	72
Ratio 7	52,57 %	54,08 %	52,95 %	51,07 %	50,72 %	51,11 %
Ratio 9	85,16 %	82,99 %	82,24 %	87,99 %	88,5 %	88,16 %
Ratio 10	24,77 %	15,54 %	16,11 %	49,99 %	31,44 %	18,35 %
Ratio 11	108,15 %	98,69 %	85,27 %	77,62 %	67,99 %	58,81 %

Ratio 1= Dépenses réelles de fonctionnement / population

Ratio 2= Produit des impositions directes / population

Ratio 3= Recettes réelles de fonctionnement / population

Ratio 4= Dépenses d'équipement brut / population

Ratio 5= Encours de la dette / population

Ratio 6= Dotation globale de fonctionnement / population

Ratio 7= Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement

Ratio 9= Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement

Ratio 10= Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement

Ratio 11= Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement

11 – CONCLUSION

Les orientations budgétaires 2023 de la collectivité sont, à la lecture des éléments présentés, indéniablement tournées vers la réalisation d'un programme d'investissements « ambitieux » définis dans le cadre du PPI 2020-2025, avec 15 millions de dépenses d'équipement, tout en désendettant la collectivité de 4 millions entre 2020 et 2025.

Ces investissements porteront sur des projets structurant pour la ville et la population, dans des domaines impactant le quotidien des habitants (piétonisation et rénovation des voiries communales, rénovation des équipements scolaires, sportifs, culturels et associatifs).

Dans la perspective de la concrétisation de ces projets, la collectivité aborde l'exercice budgétaire 2023 avec une situation financière efficiente, ancrée dans une volonté réaffirmée de ne pas accroître la pression fiscale pesant sur les ménages et d'offrir des services publics de qualité aux habitants d'Entraigues sur la Sorgue